

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026**

Le 09 mars 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Sont présents : Mmes – Ms : Marie-Françoise FAVIER – Albert BOYER – Sylvette JEAN – Alain ROBERT – Roselyne BRIVES – André BAUGÉ – Michel MARTIN – Annie EXBRAYAT – Carine CHACORNAC – Céline FOUILLIT – Pierre-Yves BERAUD.

Représenté : /

Absents : Mme Cécile HAON – Mme Marie-France RAUST – M. Yoann VOLLE – M. Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint ; il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- 01 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/12/2025 ;
- 02 – Autorisation de mandater les factures d'investissement ;
- 03 – Compte Financier Unique : Approbation ;
- 04 – Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2025 ;
- 05 – Mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la Commune ;
- 06 – Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) : renouvellement adhésion
- 07 – APE Ecole des Cèdres : Demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de mobilier ;
- 08 – APE Ecole des Cèdres : Demande de subvention exceptionnelle pour la participation à un voyage scolaire ;
- 09 – Club d'Education Canine et d'Agility : Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un concours national canin ;
- Informations diverses

Le mode de scrutin retenu est le vote à main levée pour toutes les questions portées à l'ordre du jour.

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/12/2025

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 15 décembre 2025.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

02 – Autorisation de mandater les factures d'investissement

Madame le Maire précise que comme chaque année, il convient de l'autoriser à mandater les factures d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de ¼ des dépenses d'investissement 2025.

Madame le Maire propose de mandater les factures d'investissement soit la somme de 3 730 € répartie comme suit :

0101 – Acquisition (petit matériel)	2158	1 000 €
0101 – Acquisition (Téléphone agent technique)	2185	210 €
0102 – Bâtiments communaux (solde facture Bongrand four Fay)	21318	1 500 €
0105 – Voirie (panneaux sécurité + miroir)	2152	1 020 €

Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition.

Personne ne prenant la parole, Madame FAVIER soumet au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater les factures d'investissement pour 3 730 € selon la répartition ci-dessus.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

03 – Compte Financier Unique : Approbation

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion et que c'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU.

Monsieur Albert BOYER, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2025 qui peut se résumer ainsi :

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés		267.125,77		42.458,77	+ 309.584,54
Opérations de l'exercice	820.081,77	1.262.465,78	237.164,68	494.933,76	+ 700.153,09
TOTAUX	820.081,77	1.529.591,55	237.164,68	537.392,53	+ 1.009.737,63
<u>Résultats de clôture</u>		+ 709.509,78		+ 300.227,85	+ 1.009.737,63
<u>Restes à réaliser</u>			85.889,88		+ 85.889,88
RESULTATS DEFINITIFS	820.081,77	1.529.591,55	323.054,56	537.392,53	
		+ 709.509,78		+ 214.337,97	+ 923.847,75

Il détaille l'état des restes à réaliser en investissement qui comprennent les opérations :

- Bongrand bâtiment Mairie pour 3 000,00 €
- Bongrand four Fay pour 7 089,88 €
- Lampadaires Boeux et Lesbineyres pour 5 400,00 €
- Maison de santé (études) pour 70 400,00 €

Il demande si ces données chiffrées appellent des remarques particulières.

Tous les conseillers présents reconnaissent un résultat confortable.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, il soumet au vote.

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Bains et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
Nombre de votants	10	
Nombre de suffrages exprimés	10	
POUR	10	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

04 – Affectation du résultat de fonctionnement - Exercice 2025

Mme Marie-Françoise FAVIER indique que le conseil municipal doit statuer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025

Elle rappelle que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de clôture de 709 509,78 €.

Elle propose d'affecter le résultat comme suit :

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

- Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068) : 400 000,00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 309 509,78 €

Elle demande si cette proposition appelle des remarques particulières.

Personne ne prenant la parole, elle soumet au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

05 – Mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune

Madame le Maire expose que notre commune fait partie d'un lieu de passage d'auteurs d'actes répréhensibles.

La municipalité souhaite donc installer un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Il convient d'insister sur le rôle dissuasif d'un système de vidéoprotection en tant que moyen de prévention et de détection plus rapide et plus fiable de ces auteurs présumés.

Une réunion a été programmée avec la gendarmerie et plusieurs zones ont été identifiées : les entrées et les sorties du bourg.

Un arrêté permettant d'installer et d'exploiter un système de vidéoprotection sur la voie publique du territoire de la commune va être sollicité auprès des services de l'Etat.

Madame le Maire précise qu'il est possible de déposer des demandes de subventions auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat au titre de la DETR ou du FIPDR pour obtenir des aides financières.

A titre indicatif, un devis d'un montant de 65 324 € TTC a été établi pour l'installation de 6 caméras avec accessoires.

Madame FAVIER demande si ce sujet appelle des remarques.

Une discussion s'engage.

Tout le monde s'accorde à dire que le devis est très élevé et doit être étudié de très près car au départ il n'était prévu que l'installation de 4 caméras.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

Michel MARTIN serait d'avis que cette opération puisse être faite en plusieurs fois.

Madame le Maire précise que pour l'instant ce n'est qu'un projet et que nous devons voter pour engager les démarches pas pour décider du nombre de caméras à installer.

La discussion étant close, Madame FAVIER soumet au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager les démarches pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune, et à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

06 – Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) : renouvellement adhésion

Madame le Maire rappelle que l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune de Bains étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Madame FAVIER précise que la commune a adhéré pour la première fois à l'ANEM en 2025 et elle demande aux conseillers s'ils souhaitent renouveler cette adhésion pour l'année 2026, le montant de la cotisation s'élevant à 356,58€.

Les conseillers, considérant l'intérêt de cette adhésion à travers le soutien que peut apporter cette association, sont d'accord pour reconduire cette adhésion.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Madame le Maire soumet au vote.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

Le conseil, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne, décide d'inscrire les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune ; dit que pour l'année 2026, le montant de la cotisation s'élève à 356,58 €, et autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

07 – APE Ecole des Cèdres : Demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de mobilier

Madame le Maire rappelle que comme évoqué dans les informations diverses du conseil précédent, l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Les Cèdres sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 355,40€ pour l'achat d'une table de ping-pong et de plusieurs tabourets.

La subvention exceptionnelle sollicitée correspond au remboursement de la moitié du prix de la table de ping-pong (350.00€/2) et à la totalité des tabourets (180.40€).

Madame FAVIER demande si cette demande appelle des remarques particulières.

Aucune remarque n'étant formulée, elle soumet au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 355,40€ à l'APE de l'Ecole Publique Les Cèdres.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

08 – APE Ecole des Cèdres : Demande de subvention exceptionnelle pour la participation à un voyage scolaire

Madame le Maire expose que l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Les Cèdres sollicite la commune pour participer financièrement à un voyage scolaire.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

Ce projet éducatif concerne 20 élèves de cours moyen (CM1 et CM2) qui se rendront à Lyon du 28 au 30 avril 2026.

Elle demande l'avis des conseillers sur cette sollicitation.

Tous s'accordent à dire que la commune a toujours apporté son aide financière pour les voyages scolaires des deux écoles et qu'il est bien normal de répondre favorablement à cette demande.

Madame le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 30 € par enfant soit pour les 20 élèves : 600€.

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

09 – Club d'Education Canine et d'Agility : Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un concours national canin

Madame le Maire informe que le Club d'Education Canine et d'Agility (CECA) de Bains organise le Grand Prix de France d'attelage canin les 12 et 13 septembre 2026.

Pour pallier le budget logistique important qu'impose le règlement de ce championnat, le CECA sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00€.

Madame FAVIER demande aux conseillers de s'exprimer sur le sujet.

Céline FOUILLIT dit que le montant demandé est raisonnable et que cet événement aura inévitablement des retombées intéressantes sur les hébergements et les commerces locaux.

Les autres conseillers estiment qu'il est légitime d'apporter son soutien à l'association qui organise une telle manifestation, d'autant que la subvention annuelle habituellement accordée au CECA est moindre.

Personne ne prenant plus la parole, Madame le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 300,00€ au CECA de Bains.

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Informations diverses

Madame le Maire propose de passer aux informations diverses :

- Résultats des comptages RD589 Bains et Montbonnet :

Montbonnet : trafic journalier : 2 045 véhicules dont 109 poids lourds – Vitesse moyenne : 74 km/h

Bains : trafic journalier : 3 239 véhicules dont 134 poids lourds – Vitesse moyenne : 60 km/h

Un nouveau comptage va être demandé pour ce printemps 2026 en le positionnant plus à l'intérieur des villages

Un comptage va être demandé également pour l'entrée de Cordes en descendant de Bains

- Résultats du comptage RD481 Farigoules :

Vitesse moyenne : 62 km/h alors que vitesse limitée à 70

On va le passer en agglomération donc vitesse limitée à 50. Prendre un arrêté.

- Gendarmerie : changement groupe électrogène en vue de remédier aux dysfonctionnements (démarrage manuel, difficilement manœuvrable en raison de son emplacement en sous sol, ...).

Devis établi : 8 070 €. La commune fera l'avance. La gendarmerie remboursera par le biais d'un surloyer de 1 614 €/an pendant 5 ans dans le cadre du dispositif B12.

Ok pour valider le devis et les modalités de remboursement

- Réhabilitation de la décharge par l'Agglo, ENOE ayant résilié la promesse de bail. Dans le cadre de compensation de terrain, l'Agglo a procédé au nettoyage du terrain et va poursuivre par la pose d'un portail

- ONF : proposition travaux sur les forêts de Montbonnet et la Bonnette pour 11 890 € HT. Ces travaux consistent à enlever les noisetiers et décaper le sol par plateau afin de rendre le sol favorable à la germination des graines de pin.

On ne donne pas suite.

- Demande de Bernard CHABANNES pour l'acquisition d'une parcelle communale en limite de sa propriété : OK sur le principe on fixe le prix à 13 €/m²

- Projet de dépistage du cancer du poumon : dispositif « pneumobile » : accueil d'un camion de dépistage du 18 au 22 mai 2026 sur la place des Marronniers à Bains. Véhicule de 32 tonnes équipé d'un scanner – prévoir branchement électrique

On accepte la proposition

AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026

- 1 rose 1 espoir : la somme de 82.025€ a été reversée à la Ligue à l'issue de l'édition 2025.
Édition 2026 : 25 et 26 avril 2026
- Remerciements de Valérie BONNEFOUX pour le décès de son papa
- Commémoration du 19/03/2026 : elle aura lieu à Saint Christophe dimanche 22 mars 2026
- Planning et organisation des élections municipales
- Prochain conseil pour l'installation du nouveau conseil municipal : 20/03/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Sylvette JEAN
Secrétaire de séance



Marie-Françoise FAVIER
Maire



AR Prefecture

043-214300188-20260330-14_2026-DE
Reçu le 01/04/2026